

En direct du CSE du 26/09/2024



Un accueil téléphonique au 3995

De 7h30 à 20h
du lundi au
samedi*

*Séances au cours de confirmation

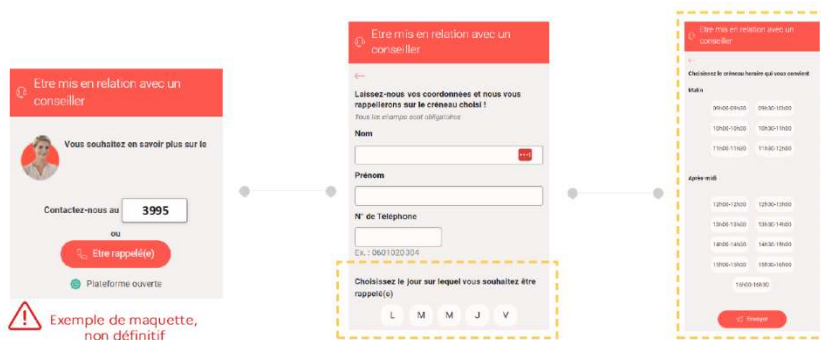
Extension des horaires de l'accueil téléphonique du 3995 de 7h30 à 20h et le samedi matin, assuré par un prestataire en dehors des plages téléphoniques de l'équipe entreprise.

Un test est réalisé en Ile de France et PACA et la généralisation arrive en novembre.

- 46% des entreprises interrogées trouveraient intéressant de pouvoir contacter France Travail entre 16h30 et 18h
- 87% des recruteurs déclarent être intéressés (dont 51% très intéressés) par la demande de rappel par un conseiller.

Le rôle du prestataire est borné à :

- La présentation des services de FT
- L'assistance à l'utilisation des services en ligne
- L'assistance en cas de compte bloqué
- La programmation d'un rappel par un conseiller sur le créneau choisi par le recruteur dans le cadre des horaires d'ouverture de l'accueil téléphonique.



Le prestataire ne s'identifiera pas comme France Travail mais pour le compte de France Travail.

Son rôle est d'apporter une réponse de premier niveau et, en cas de besoin, proposera un rappel par un conseiller France Travail. Les conseillers seront localisés en France
Le prestataire n'effectuera pas de prise d'offre, ni de dossier d'aide à l'embauche



PLATEFORME ACADÉMIE FRANCE TRAVAIL, DISPONIBLE SOUS PCM DEPUIS LE 23 SEPTEMBRE



Une nouvelle plateforme digitale de l'Académie pour développer ses compétences et échanger avec les autres professionnels du Réseau pour l'emploi



Simplement

- **Accessibilité 24/7** : Une plateforme sécurisée à mobiliser à son rythme
- **Facilement mobilisable** : De nombreux contenus en libre-accès*

*Certains contenus soumis à validation managériale (durée de plus d'une demi-journée ou liés à des besoins spécifiques)



Selon les besoins de chacun

- **Formats riches et variés** : Des contenus digitaux, physiques et hybrides, répondant aux besoins de chacun
- **Différents niveaux d'apprentissage** :
 - Je découvre
 - Je mets en œuvre
 - J'approfondis et je me perfectionne
 - Je transmets



Entre professionnels

- **Sessions interactives** : Des séminaires et ateliers collaboratifs pour une expérience d'apprentissage partagée.
- **Partage d'expérience** : Des rencontres et échanges avec d'autres professionnels pour enrichir nos connaissances du Réseau pour l'emploi.



Il n'y a pas d'outil de suivi managérial pour la mobilisation de ces modules par les conseillers, mais l'agent devra prévenir son manager en amont, afin d'avoir un temps identifié au planning pour ces modules.

PLATEFORME EXPLOR'METIERS :

Disponible sur l'intranet pour découvrir en interne les métiers à France Travail en vision ou en présentiel.

Il n'y a pas d'outil de suivi managérial pour la mobilisation de la visio qui dure 1 heure, mais un échange avec son manager.



POINT D'ETAPE DU PROJET AVENIR PRO



Enjeux du dispositif expérimenté depuis 2020

- Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes qui ne souhaitent pas poursuivre leurs études à l'issue de leur dernière année de lycée professionnel (CAP et Bac pro) en améliorant leur compréhension du marché du travail, des attentes des employeurs et de l'importance de la valorisation de leurs compétences.
- Réduire les ruptures de parcours et limiter les risques de désinsertion professionnelle de ces jeunes en leur proposant un accompagnement personnalisé et intensif dès la fin de l'année scolaire.

Les lycées sont répartis entre France Travail et les Missions Locales, pas de co-animation dans un même établissement.

Au sein des 48 lycées déjà engagés dans Avenir Pro depuis 2023-2024, les conseillers France Travail ou Mission locale interviendront auprès des élèves dans l'ensemble des classes de dernière année de CAP et Bac pro

- Pour mettre en œuvre ces interventions à partir de novembre 2024, **8 conseillers** seront mobilisés sur l'année 2024-2025, à raison de 2 par départements bretons.
- Les activités des conseillers Avenir Pro sont identiques aux activités de conseil réalisées en agence. Elles n'impliquent **aucune formation spécifique des équipes**.



INFORMATION SUR LA CAMPAGNE DE PROMOTION 2024-2025

Les 0.8% de la masse salariale inclus celle des CDD, désormais éligible aussi aux promotions. Pour rappel les mesures promotionnelles (Echelon, niveau, relèvement de traitement ou prime) ne sont pas cumulatives.

Les CDD présents entre le 31 août et le 31 décembre 24 peuvent prétendre à une mesure promotionnelle sans qu'il y ait un quota obligatoire qui leur soit dédié.

Ouverture de la campagne managériale le 1er octobre

Fermeture de la campagne régionale aux managers le 15 novembre

Bilatérale et fermeture de la campagne nationale le 13 décembre et remise des courriers aux agents

**Vous souhaitez des précisions sur un sujet, contactez-nous dès maintenant
au 06 22 05 78 54 ou Syndicat.CFE-CGC-Bretagne@francetravail.fr**

La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres

A compter de D1, coefficient 551 ou conseiller niveau 2.2